

This leaflet was produced by the Refugee Women's Resource Project at Asylum Aid as part of its campaign to raise awareness of the Home Office Gender Guidance. For more information go to www.asylumaid.org.uk

The full Gender Guidance is called *Gender issues in the asylum claim* Asylum Policy Instruction (API) Home Office (March 2004). It can be found at: www.ind.homeoffice.gov.uk/documents/asylumpolicyinstructions/apis/genderissueintheasylum.pdf?view=Binary

Ce dépliant est produit par le projet Refugee Women's Resource Project de l'organisation Asylum Aid dans le cadre de sa campagne de sensibilisation concernant les directives du Ministère de l'Intérieur relatives à la persécution fondée sur le sexe. Pour obtenir plus de renseignements visitez le site www.asylumaid.org.uk

Les directives relatives à la persécution fondée sur le sexe s'intitulent dans leur intégralité *Gender issues in the asylum claim* Asylum Policy Instruction (API) Home Office (Mars 2004). Vous pouvez les trouver en anglais sur le site suivant : www.ind.homeoffice.gov.uk/documents/asylumpolicyinstructions/apis/genderissueintheasylum.pdf?view=Binary

This leaflet is available in Amharic, Arabic, Chinese, Farsi, French, Pashto, Somali, Tigrinya, Turkish, Urdu and Vietnamese



Charity Number 328729

Information in this leaflet was correct at time of publication June 2007

Are you a woman seeking asylum in the UK?

Etes-vous demandeuse d'asile au Royaume-Uni?

English and French

Go to www.asylumaid.org.uk
Email: info@asylumaid.org.uk

This leaflet is to help women who are claiming asylum

- It tells you what you can expect when you claim asylum.
- It tells you what you can expect at your interview with the Home Office.
- It tells you what the Home Office will consider when making a decision on your asylum claim.

The Home Office has guidance to help its staff to deal with women's asylum claims. This is called Gender Guidance. This leaflet explains what HO caseworkers need to consider when they assess your asylum claim. It focuses on the standards outlined in the Gender Guidance.

Ce dépliant a pour but d'aider les femmes ayant fait une demande d'asile

- Il vous explique la procédure lorsque vous demandez l'asile.
- Il vous explique la procédure lors de votre entretien avec le Ministère de l'Intérieur (ou *Home Office*).
- Il vous explique ce dont le Ministère de l'Intérieur tiendra compte au moment de sa décision concernant votre demande d'asile.

Le Ministère de l'Intérieur dispose de directives relatives à la persécution fondée sur le sexe intitulées *Gender Guidance* afin d'aider ses employés à traiter les demandes d'asile faites par les femmes. Ce dépliant explique ce dont doivent tenir compte les agents du Ministère de l'Intérieur chargés du traitement des dossiers lorsqu'ils examinent votre demande d'asile. Il met l'accent sur les normes de qualité mentionnées dans les directives sur les spécificités des sexes.

There are several stages when you claim asylum in the UK

SCREENING

Your first interview with the Border and Immigration Agency (BIA) is called a screening interview. It is held at an Asylum Screening Unit (usually in Croydon or Liverpool). At this interview you will be asked to provide personal details such as your name, address and nationality and those of your family.

- If you need an interpreter at the screening interview and would prefer a female, in special cases the BIA will try to organise this.
- You can ask to be allocated to a female Case Owner and the BIA will do their best to provide this.
- If you wear a hijab, you will be asked to have your photograph taken showing your full face.

After screening you may be detained at Yarl's Wood or Oakington Immigration Removal Centres or you will be allocated to an asylum team in Central or West London, Solihull, Leeds, Liverpool, Glasgow or Cardiff.

If you are not detained, you will be given a form to apply for accommodation and money if you need it. For help with this application, contact your lawyer, the Refugee Council, Refugee Action, Migrant Helpline, Welsh Refugee Council or Scottish Refugee Council.

You can claim asylum in your own right, not just as a dependent of your husband or father (or other male relative). If you want to consider this, you need to discuss it with your lawyer.

THE FOLLOWING STAGES APPLY TO PEOPLE WHO ARE NOT DETAINED

FIRST REPORTING EVENT

You will be allocated to a Case Owner who will be your main point of contact throughout the whole of your asylum claim. Again you can ask for a female Case Owner and interpreter if you want one and the BIA will do their best to provide this.

At the first reporting event your Case Owner will explain the asylum process to you and you will be able to raise any concerns or ask questions relating to your asylum support (accommodation and money). If you require assistance with legal representation, the Case Owner will give you the relevant information.

INTERVIEW

Within about a week you will be called for a full asylum interview with your Case Owner (see next page). If you have not been allocated a female Case Owner and would prefer one, you can ask to postpone your interview.

DECISION

Shortly after your full asylum interview, you will receive the decision on your asylum claim. If you are refused asylum, you may be able to appeal to the Asylum and Immigration Tribunal. You should contact a lawyer immediately to get help with your appeal.

If you are detained you will go through a similar process but much faster.

Children are dealt with by a different process, not covered by this leaflet.

Une demande d'asile au Royaume-Uni se déroule en plusieurs étapes.

ENTRETIEN PRÉLIMINAIRE

On appelle votre premier entretien avec l'agence de l'immigration et des frontières (*Border and Immigration Agency* ou BIA) un entretien préliminaire (ou *screening interview*). Il a lieu dans un centre pour les entretiens préliminaires des demandeurs d'asile appelé *Asylum Screening Unit* (habituellement à Croydon ou à Liverpool). Lors de cet entretien, vous devez fournir certains renseignements personnels vous concernant vous et votre famille tels que votre nom, votre adresse et votre nationalité.

- Si vous avez besoin d'un interprète pour l'entretien et que vous préférez un interprète de sexe féminin, la BIA essaiera de répondre à votre demande dans certains cas particuliers.
- Vous pouvez demander à ce que l'agent responsable de votre dossier soit une femme. La BIA fera de son mieux pour répondre à votre demande.
- Si vous portez un hijab, on vous demandera de prendre une photo de vous avec votre visage entièrement découvert.

Après cet entretien, il est possible que l'on vous place dans les centres de rétention de Yarl's Wood ou d'Oakington ou alors on vous assignera à une équipe s'occupant des demandeurs d'asile au centre de Londres, à l'ouest de Londres, à Solihull, à Leeds, à Liverpool, à Glasgow ou à Cardiff.

Si on ne vous place pas en centre de rétention, on vous donnera un formulaire pour faire une demande de logement et d'aide financière si besoin est. Pour vous faire aider dans cette démarche, veuillez contacter votre avocat ou les organisations suivantes : Refugee Council, Refugee Action, Migrant Helpline, Welsh Refugee Council ou Scottish Refugee Council.

Vous pouvez effectuer une demande d'asile en votre nom personnel, et non pas seulement en tant que personne à la charge de votre mari ou de votre père (ou d'un autre membre de votre famille de sexe masculin). Si vous envisagez cette démarche, parlez-en avec votre avocat.

LES ÉTAPES SUIVANTES S'APPLIQUENT AUX PERSONNES QUI NE SONT PAS PLACÉES EN CENTRE DE RÉTENTION.

ENTRETIEN D'INFORMATION

On désigne un agent responsable de votre dossier, qui sera votre principal interlocuteur pour toute la durée de votre demande d'asile. Encore une fois, vous pouvez demander un responsable de dossier et un interprète de sexe féminin si vous le souhaitez. La BIA fera de son mieux pour répondre à votre demande.

Lors de l'entretien d'information (appelé *first reporting event*), l'agent responsable de votre dossier vous expliquera le processus de demande d'asile, et vous aurez la possibilité d'exprimer vos préoccupations ou de poser des questions au sujet de l'aide disponible pour les demandeurs d'asile (logement et aide financière). Si vous avez besoin d'aide en matière de représentation juridique, l'agent responsable de votre dossier vous donnera toutes les informations utiles.

ENTRETIEN APPROFONDI

On vous contactera dans un délai d'une semaine environ pour vous demander d'assister à un entretien approfondi de demande d'asile avec l'agent responsable de votre dossier (voir page suivante). Si cette personne est de sexe masculin et que vous préférez une personne de sexe féminin, vous pouvez demander à ce que l'entretien soit reporté.

DÉCISION

Peu de temps après votre entretien approfondi, vous recevrez la décision au sujet de votre demande d'asile. Si l'asile vous est refusé, vous pourrez éventuellement faire appel auprès du tribunal chargé des affaires d'asile et d'immigration (*Asylum and Immigration Tribunal*). Contactez immédiatement un avocat afin d'obtenir de l'aide pour faire appel.

Si l'on vous place en centre de rétention, votre demande d'asile se déroulera de façon similaire mais beaucoup plus rapide.

Un processus différent s'applique aux enfants. Il n'est pas traité dans ce dépliant.

Full asylum interview

At your full asylum interview, you will be asked to give more information about your asylum claim. Some women who have suffered sexual violence find it easier to tell their full story to another woman.

A
You can ask for a female Case Owner if you want one and the Home Office will do their best to provide this.

B
You can ask for a female interpreter if you want one and the Home Office will do their best to provide this.

C
You can ask for the interview to be taped and can then ask for the tape to take away with you.

(it is best to make all such requests in advance)

D
If you have suffered from sexual assault or other traumatic experiences, the caseworkers should recognise that you may have difficulties with concentration and memory. They should also recognise that it is hard to tell other people what happened to you. During the interview you can ask for a break if you want one. If you are not emotionally ready for an interview and you can get a note from your doctor confirming this, you can ask if it could be postponed.

E
If possible try to arrange for your children to be looked after whilst you are at the interview.

F
You should be interviewed alone, not with any relatives or children.

G
Your lawyer may be able to attend your interview with you, particularly if you are vulnerable.

Votre entretien approfondi de demande d'asile

Lors de votre entretien approfondi de demande d'asile, on vous demandera de fournir plus de renseignements au sujet de votre demande d'asile. Il est plus facile pour les femmes ayant subi des violences sexuelles de parler de leur expérience dans sa totalité à une autre femme.

A
Vous pouvez demander à ce que l'agent menant votre entretien soit une femme si vous le souhaitez. Les agents du Ministère de l'Intérieur feront de leur mieux pour essayer de répondre à votre demande.

B
Vous pouvez demander une interprète de sexe féminin si vous le souhaitez. Les agents du Ministère de l'Intérieur feront de leur mieux pour essayer de répondre à votre demande.

C
Vous pouvez demander à ce que l'entretien soit enregistré sur cassette et à conserver la cassette.

(il est préférable de faire ce type de demandes à l'avance)

D
Si vous avez subi une agression sexuelle ou d'autres événements traumatisants, les agents chargés du traitement de votre dossier doivent reconnaître qu'il est possible que vous ayez des problèmes de concentration et de mémoire. Ils doivent également convenir qu'il est difficile pour vous de raconter à autrui ce qui vous est arrivé. Vous pouvez demander à faire une pause pendant l'entretien si vous le souhaitez. Si vous n'êtes pas psychologiquement prête pour un entretien, et si vous pouvez obtenir une note du médecin pour confirmer votre état psychologique, vous pouvez demander à ce qu'il soit reporté.

E
Essayez si possible d'organiser la garde de vos enfants pendant la durée de l'entretien.

F
Vous devriez être interrogée seule, sans famille ni enfants.

G
Votre avocat sera peut-être en mesure de vous accompagner à l'entretien, particulièrement si vous êtes vulnérable.

What the Home Office will consider when making a decision on your asylum claim

According to the Gender Guidance, when you claim asylum Home Office caseworkers should take into account if

A
You were persecuted for political activities even if these were at a low level such as giving people shelter or providing food

B
You were persecuted because of your husband's/father's/brother's (or other male relative's) political activities or because it was assumed that you had the same political opinions as them

C
State officials (eg military, police) persecuted you in a way that mainly affects women, such as through sexual violence or threats of sexual violence

D
You were punished for not following rules of dress in your country like wearing hijab (scarf)

E
Your country's laws allowed you to be discriminated against because you are a woman (eg inheritance laws, custody laws)

F
Members of your family or your community harmed you (eg domestic violence, forced marriage or honour crimes) and state officials were unable or unwilling to protect you.

It is also relevant if you have feared such persecution, even though this has not actually happened to you.

When making a decision on your claim, the Home Office caseworkers should show that they have looked at information about women's rights in your country of origin. If they find that you cannot return safely to where you came from, they will still consider whether you could go to another part of your country. They should look at the country information to check whether a woman in your situation would be safe in another part of your country. If you disagree with their conclusions, your lawyer may be able to help you to dispute this.

It is important to give a full account of what has happened to you and what you fear if you are returned to your country of origin. It is also important to give any reasons as to why you think you have been or might be harmed.

Les facteurs dont le Ministère de l'Intérieur devra tenir compte au moment de prendre une décision concernant votre demande d'asile

Conformément aux directives sur les spécificités du sexe, les agents du Ministère de l'Intérieur chargés du traitement de votre dossier doivent tenir compte de certains points lorsque vous effectuez une demande d'asile:

A
Si vous étiez persécutée en raison d'activités politiques même si celles-ci étaient mineures telles que donner un abri ou de la nourriture à autrui.

B
Si vous étiez persécutée en raison des activités politiques de votre mari, de votre père ou de votre frère (ou d'un autre parent de sexe masculin) ou parce qu'on présumait que vous aviez les mêmes opinions politiques qu'eux

C
Si des agents de l'état (par ex. l'armée ou la police) vous persécutaient d'une façon affectant principalement les femmes sous la forme de violences sexuelles ou de menaces de violences sexuelles par exemple

D
Si l'on vous infligeait des punitions car vous ne respectiez pas les règles vestimentaires de votre pays comme le port du hijab (foulard)

E
Si les lois de votre pays autorisaient la discrimination contre les femmes (les lois concernant la succession des biens ou la garde des enfants par exemple)

F
Si les membres de votre famille ou de votre communauté vous maltrahaient (par ex. violence domestique, mariage forcé ou crimes d'honneur) et les autorités de votre pays étaient incapables ou refusaient de vous protéger.

La crainte de telles persécutions est également importante, même si vous n'en avez jamais été victime.

Les agents du Ministère de l'Intérieur chargés du traitement de votre dossier doivent démontrer qu'ils ont consulté les données relatives aux droits des femmes dans votre pays d'origine lorsqu'ils prennent leur décision concernant votre demande. S'ils estiment que vous ne pouvez pas retourner d'où vous venez sans danger, ils étudieront tout de même la possibilité de vous renvoyer dans une autre région de votre pays. Ils doivent tenir compte des informations concernant le pays en question afin de vérifier qu'une femme dans votre situation serait en sécurité dans une autre région de votre pays. Si vous n'êtes pas d'accord avec leurs conclusions, votre avocat pourra peut-être vous aider à les contester.

Il est important de donner un récit complet de ce qui vous est arrivé et de ce que vous craignez si l'on vous renvoie dans votre pays d'origine. Il est également important de donner les raisons pour lesquelles vous pensez avoir été maltraitée ou pour lesquelles vous pourriez l'être.

Legal advice

If you have any questions about anything in this leaflet, please talk to your legal representative or contact an advice line on one of the numbers below.

You are recommended to get legal advice from a lawyer throughout the asylum process. Your lawyer should be regulated under the OISC (Office of the Immigration Services Commissioner). The Legal Services Commission pays lawyers to give free legal advice to people who have no income or a low income. This is called Legal Aid. Lawyers can give you free advice for your initial asylum claim if your claim for protection is reasonable. Lawyers can give you free advice at the appeal stage if your case has a reasonable prospect of success. You can seek another lawyer's opinion if your lawyer does not think your case has a reasonable prospect of success.

Your lawyer should go through all the reasons why you are claiming asylum with you. They should discuss with you all the issues mentioned in this leaflet, i.e. the persecution you suffered or feared, the reasons why you were persecuted, the protection provided by authorities to women like you in your country, and the possibility of your living safely in another part of your country.

In addition, your lawyer should make sure that the Home Office caseworkers are following their Gender Guidance.

Asylum Aid	020 7354 9264 • Mondays 2.00 – 4.30 and Thursday 10.00 – 12.30 www.asylumaid.org.uk
Immigration Advisory Service	020 7967 1200 • Monday 10 – 1.00 and Wednesday 2.00 – 5.00 www.iasuk.org
Refugee Legal Centre	020 7780 3220 • Monday, Wed, Friday 10.30 – 1.00 and 2.00 – 4.30 Free advice service for detainees 0800 592398 www.refugee-legal-centre.org.uk

Les conseils juridiques

Veillez vous adresser à votre représentant juridique ou contacter l'une des lignes d'assistance téléphoniques aux numéros ci-dessous pour toute question concernant les différents points de ce dépliant:

Nous vous conseillons d'obtenir les conseils juridiques d'un avocat tout au long de la procédure de demande d'asile. Votre avocat doit être affilié au Bureau du Commissaire des Services de l'Immigration (*Office of the Immigration Services Commissioner* ou *OISC*). La Commission pour les Conseils Juridiques (*Legal Services Commission*) paye les avocats afin qu'ils fournissent une aide juridique gratuitement aux personnes n'ayant pas de revenus ou ayant des revenus peu élevés. Ceci ce qu'on appelle l'aide légale (ou *Legal Aid*). Les avocats peuvent vous conseiller gratuitement au moment de votre demande initiale d'asile si votre demande de protection est légitime. Les avocats peuvent vous conseiller gratuitement lorsque vous faites appel s'il y a des chances que votre demande aboutisse. Vous pouvez demander l'opinion d'un autre avocat si le vôtre considère qu'il est peu probable que votre demande aboutisse.

Votre avocat doit examiner avec vous toutes les raisons pour lesquelles vous faites une demande d'asile. Il ou elle doit également discuter avec vous de toutes les questions soulevées dans ce dépliant telles que la persécution dont vous avez été victime ou que vous craigniez, les raisons pour lesquelles vous étiez persécutée, la protection assurée aux femmes dans votre situation par les autorités de votre pays et la possibilité pour vous de vivre en sécurité dans une autre région de votre pays.

Votre avocat doit également s'assurer que les agents du Ministère de l'Intérieur chargés du traitement des dossiers de demande d'asile suivent leurs directives relatives à la persécution fondée sur le sexe.

Asylum Aid	020 7354 9264 • Le lundi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 10h00 à 12h30 www.asylumaid.org.uk
Immigration Advisory Service	020 7967 1200 • Le lundi de 10h00 à 13h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00 www.iasuk.org
Refugee Legal Centre	020 7780 3220 • Le lundi, le mercredi et le vendredi de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30 Conseils gratuits pour les détenus 0800 592398 www.refugee-legal-centre.org.uk